

EXTRAIT DE REGISTRE 
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 25 juin 2024

Le 25 juin 2024 à 17h07, le conseil d'administration de la commune de « Saint-Etienne » légalement convoqué le mardi 18 juin 2024, s'est réuni au 1 rue Attaché aux bœufs sous la vice-présidence de Monsieur Frédéric DURAND-Adjoint délégué à la solidarité.

Nombre de membres :

- En exercice : 17
- Présents : 12
- Votants : 15

Secrétaire de séance : Mme Fabienne THIVILLIER

Délibération n°08

Objet : Convention de partenariat entre Saint-Étienne Métropole et le C.C.A.S. de Saint-Étienne pour le « soutien à des projets favorisant l'accès des publics précaires à une alimentation saine, durable, locale et choisie » - approbation

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.

Absents / Excusés :


M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20.
- L'instruction du plan comptable M57 (communes et établissements publics) ;
- Le budget primitif 2023 – budget principal ;
- Le cahier des charges Appel à projet métropolitain 2022-2026 : accès des publics précaires à l'alimentation saine, durable, locale et choisie

Considérant

Une collaboration avec La Tablee vise à sensibiliser les usagers à une cuisine saine et à faire l'expérience du cuisiner par soi-même

- Un premier "atelier cantine itinérante" s'adressera à  personnes de l'association Saint Vincent de Paul et proposera une dégustation dans les locaux de l'association.
- Dans un deuxième temps, il sera proposé à 8 d'entre elles, des ateliers cuisine dans les locaux de la Tablée, sur la base d'un panier de produits provenant des Jardins de Valériane. Les repas préparés seront pris sur place, dans la salle de restauration, en présence d'autres convives.
- A l'issue de cet atelier, un panier identique sera distribué à chacun des 8 participants afin qu'ils puissent reproduire l'expérience à domicile.
- Des bons repas pour La Tablée, à utiliser dans les semaines qui suivront les ateliers, seront aussi proposés à l'ensemble des 40 personnes participantes.

L'opération sera renouvelée une fois dans son intégralité, au cours de l'année 2024.

L'ensemble du projet est évalué à un coût d'environ 7 978€. Le CCAS a obtenu les financements de Saint-Étienne Métropole à hauteur de 80%, soit environ 6398€, afin de contribuer notamment aux frais des ateliers de cantine itinérante, des ateliers mixtes de cuisine et des bons repas. Pour sa part, le CCAS apportera une contribution à hauteur de 20%, soit environ 1 580€ qui permettra de financer les paniers en provenance des jardins de Valériane, utilisés dans le cadre de ces ateliers et remis aux participants.

La présente délibération est posée sur table. L'unanimité des administrateurs acceptent le vote de cette délibération au cours de cette séance.

L'Assemblée Délibérante approuve , à l'unanimité :

- cette délibération présenté sur table,
- le montant de la subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 6 398 € et autorise son versement (imputation budgétaire : compte 758-88)
- la convention entre Saint-Étienne Métropole et le C.C.A.S. de Saint-Étienne,
- l'autorisation pour le Vice-Président à signer ladite convention dont un exemplaire sera joint au dossier ainsi que tous les documents afférents à ce projet.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 15
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Philippe CESANA, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU.
- Abstention :
- Contre :
- Non votant :

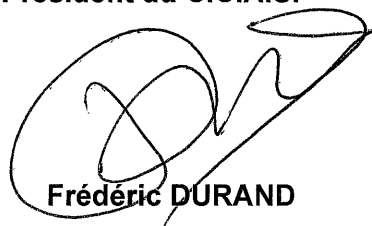


Publiée le :
Transmise au Représentant de l'Etat le :

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 25 juin 2024

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**



Frédéric DURAND

La secrétaire de séance,



Fabienne THIVILLIER - RIVOIRARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2024

Publication : 09/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

